

18 juil 2018 -12:10

Nouvelle augmentation du nombre d'étudiants jobistes en 2017

En 2017, 522.765 jeunes ont travaillé comme jobistes. C'est ce qui ressort des chiffres de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). La tendance à la hausse des dernières années se poursuit.

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales: "La refonte du travail des étudiants en un système par heure est une bonne chose pour tout le monde : les étudiants peuvent à présent choisir avec beaucoup plus de flexibilité quand ils veulent travailler et les employeurs peuvent bien plus facilement s'adapter aux pics d'activité. Ce système, moderne et novateur, répond à la société d'aujourd'hui.

En 2017, 522.765 étudiants ont fourni des prestations dans le cadre d'un job d'étudiant pendant au moins une heure ; c'est 4% de plus qu'en 2016.

Le nombre d'employeurs ayant fait appel à des jobistes a augmenté lui aussi (59 806 employeurs, soit une hausse de 6% par rapport à 2016). Enfin, le nombre de jobs d'étudiant a progressé de 8% pour atteindre 778.281.

D'un contingent de jours à un contingent d'heures

Au total, les jobistes ont travaillé 89.595.003 heures en 2017. Difficile de dire si ce chiffre traduit une augmentation par rapport à 2016. En 2017, le contingent d'heures est entré en vigueur dans le cadre du travail des étudiants et le système de déclaration a également changé. Jusqu'à la fin de l'année 2016, c'est un contingent de jours qui était utilisé. Le contenu précis d'une journée déclarée pouvait toutefois varier de quelques heures à une journée de travail complète, ce qui ne permet pas de comparer avec fiabilité les jours déclarés en 2016 et les heures déclarées en 2017.

L'étudiant "moyen"

En 2017, l'étudiant "moyen" a presté en 2017 171 heures, réparties entre 1 à 2 jobs, et a touché grâce à ces prestations 1.997 euros (+ 13%). Il s'agit d'un montant brut, dont il faut déduire 2,71% de cotisations sociales mais pas d'impôt étant donné que l'étudiant n'a pas d'autre source de revenus.

De plus en plus, les étudiants travaillent toute l'année. Le pourcentage d'étudiants qui n'ont travaillé que pendant les mois d'été (juillet, août et septembre) a régressé de 37% en 2012 à 25% en 2017 tandis que la proportion d'étudiants ayant travaillé pendant les quatre trimestres de l'année a, quant à elle, progressé de 12 à 21%.

À propos des chiffres

Les chiffres portent aussi bien sur les étudiants qui ont travaillé dans le secteur privé que sur ceux qui ont été embauchés dans l'administration. Vous retrouverez davantage de chiffres concernant le travail des étudiants en 2017 sur le site web de l'ONSS :

<http://onss.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-travail-etudiant>

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be